



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers et conseillères : Stéphane Rioux, Sylvie Boucher, John St Cyr, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

#### 1. Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 34.

#### 2. 2025-12-231 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028
5. Adoption du règlement numéro 725 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2026
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

#### 3. 2025-12-232 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 :

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article numéro 954 du Code municipal, les municipalités doivent préparer et adopter leur budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 avec des revenus au montant de 6 824 144 \$ et des dépenses de 6 824 144 \$.

Le directeur général procède au dépôt des documents d'explication du budget.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

#### 4. 2025-12-233 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026–2027–2028 :

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent préparer et adopter leur plan triennal d'immobilisations pour les trois prochains exercices financiers;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller John St Cyr **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le plan triennal d'immobilisations pour les exercices 2026–2027–2028 avec des prévisions de dépenses de 8 554 312 \$ pour l'année 2026; 4 378 750 \$ pour l'année 2027 et 1 151 795 \$ pour l'année 2028.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2025-12-234

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 725 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 725 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2026.

Le présent règlement a pour objet de décréter les différents taux de taxation qui seront en vigueur pour l'année 2026.

La mairesse mentionne que le règlement est mis à la disposition du public.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**Début de la période de questions à 20 h 13.**

Mme Maryse Labonté :

- Administration générale et gestion du personnel, c'est quoi l'augmentation ?
- SPA, garde d'animaux et sécurité, savez-vous combien ça va coûter ?
- Enlèvement de la neige, c'est le même fournisseur cette année ?
- Fosse septique, c'est ce qu'on a lu en dernier ?
- Urbanisme, le poste de plus, c'est quoi ?
- Les frais bancaires, pourquoi ça passe de 500\$ à 4850\$ ?
- Avez-vous des surplus s'il arrive des imprévus ?
- Allez-vous défaire les toilettes des hommes ?
- La salle de rangement, c'est dans le garage ?

**Fin de la période de questions à 20h25.**

2025-12-235

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 20h25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE